

Entre Monin, 16th veloutiers, rue Gaspard-archère, 23.

MSRUDE 380

176

Et C^{de} Debois, app^{te} Lyon, le 18 août, — 1852.

P.C

Questions:

1^o Le mauvais battage
est-il toujours
occasionné par le
usage d'attache
ou le mauvais
étampage du métier?

2^o Une affection versue
peut-elle déranger
la main de l'ouvrier?

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Monsieur le Président,

Le veuvier Monin, veloutiers, ont un
apprenti âgé de 18 ans 1/2 engagé depuis 2 ans 1/2.
Dès le début de son travail il fut perçu de
meilleure disposition, il y a un an environ
que son ouvrage varie.

J'ai observé divers cas de ce genre, j'en ai vu
qui provenaient de pontillage, mais le plus grand
nombre c'était le veuvier. J'ai vu proprement dite
qui occasionnait ce symptôme; les veuviers se trouvent
dans le changement de métier avec un autre ouvrier.
alors celui qui varieit sur son métier continuait à
varier sur le métier de l'autre ouvrier, tandis que ce
dernier faisait de bon ouvrage sur le métier de
l'ouvrier varié. Je cite un autre exemple

de plus suivants:

Un ancien

Un ancien Chef-D'atelier veloutier agé de 48 à
50 ans, dont la main-d'œuvre fut toujours
très estimée par les fabricants qui l'occupaient.
Se vit subitement frappé d'une affection nerveuse
dont le seul symptôme ~~persistant~~ qui se
manifestait étoit une coupe sans éclat.

Sans de faiblesse, sans de tremblement, sans les
moindres excès dans les fonctions: de brues d'esprit,
mais la coupe de velours étoit plus fraîche.

Je conclus à une affection nerveuse indolore
et insensible sans d'autres rapports.

En conséquence j'aurais pu de vouloir m'adresser
une dérogation de surveillance pour cet apprenti,
et dès que j'exercerai inspecteur le métier, je ferai
mon rapport qui tendra probablement à soumettre
cette question toute médicale à M. Le D.^r médecin
de conseil.

Je suis, Monsieur, avec toute
l'estime et le respect que je vous
dois,
Vostre dévoué serviteur

Charrier



P. J. =

Neillez conserver cette lettre pour être transmise s'il y a
lieu comme je le présente à M. Le D.^r Papez.

Chambers

Amherst

1841

1841

Amherst

Amherst



Conseil
de
Prud'hommes

Messieurs

Messieurs Le Président

et



Question Prud'hommes - médicale :

Des vices ou irrégularités de l'utérus.

